

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 98. 8 DU 26 MAI 1998

RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA  
COMMUNE DE SEVRAN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie:

vu la loi n°68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

**DELIBERE**

La commune de Sevrans est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 91.3172.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du Conseil d'Administration



Joël THORAVAL